

Agen, le 11/12/2019

## FICHE PRESSE

# RÉHABILITATION DU COLLÈGE JEAN BOUCHERON DE CASTILLONNÈS

**Inauguration mercredi 11 décembre 2019**

**Les travaux de réhabilitation, désormais achevés, laissent place à un collège entièrement réaménagé au profit des élèves et des équipes éducatives.**

Fortement engagé pour offrir des conditions optimales aux élèves, le Conseil départemental n'a pas attendu son « Plan Collèges 2020-2025 » pour investir massivement dans les établissements. Ainsi, sur la période 2012-2018 et dans le cadre de son 8<sup>ème</sup> programme d'investissement, 49,3 M€ ont été consacrés aux établissements du second degré (bâtiments, équipements mobiliers et informatique).

Le collège Jean Boucheron de Castillonnès, l'un des plus anciens du Département, a ainsi fait l'objet d'une réhabilitation globale. L'objectif était double : à la fois offrir des classes et locaux rénovés et s'adapter à la configuration du collège, qui s'étend, en forme de L, sur un site à forte pente et près de 3 000 m<sup>2</sup>.

L'investissement total, d'un montant de 3,25 M€, démontre toute l'ampleur de l'intervention :

- une première phase (juin 2017-août 2018) qui comprenait, sur trois niveaux, la réhabilitation des salles de SVT, de Physique/Chimie, de technologie et d'études ainsi que des locaux professeurs, du CDI, de l'infirmerie et du foyer des élèves.

Outre la rénovation des classes, ces travaux ont permis de redéfinir de nouvelles circulations grâce à la réalisation de coursives extérieures.

- une deuxième phase, qui concernait les salles de classe d'enseignement général et la partie administrative du collège.

- une troisième phase, avec l'aménagement des logements de fonction et la réfection des sanitaires des vestiaires du gymnase.

Ces travaux se veulent aussi exemplaires en termes de développement durable. Le traitement thermique des locaux, grâce à l'isolation par l'extérieur réalisée, permet dès aujourd'hui de substantielles économies d'énergie. Ce bâtiment sera également desservi courant 2021 par le réseau de chaleur Bois porté par le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (SDEE 47), ce qui en fait un projet environnemental de tout premier plan à l'échelle départementale.

### **Entreprises :**

- Projet réalisé sous mandat de la SEM 47.

- Groupement de maîtrise d'œuvre piloté par M. Paul VO VAN (Cabinet BLV2 Atlantique, VO VAN et Brogini architectes, situé au Passage-d'Agen).

### Travaux à venir :

Après le bâtiment, des améliorations des abords seront réalisées début 2020, notamment sur la façade est avec la motorisation du portail facilitant le stationnement des personnes à mobilité réduite. Une reprise des eaux pluviales en façade nord est également prévue.

## PLAN COLLEGES 2020/2025 : UNE PRIORITE DEPARTEMENTALE ET UNE AMBITION EDUCATIVE REAFFIRMEES



Compétence centrale du Conseil départemental, l'éducation et la jeunesse constituent l'une des premières priorités de son action. La politique éducative du Département est toute entière consacrée à la réussite des jeunes Lot-et-Garonnais. Axée principalement sur les collèges, tant dans les moyens alloués à leur fonctionnement que dans le domaine des travaux et des équipements, la politique éducative départementale se veut transversale pour accompagner efficacement les établissements et ainsi leur permettre d'accueillir les collégiens de manière satisfaisante et créer les meilleures conditions à la réussite de leur scolarité.

Pivots de ce dispositif, les 28 collèges publics assurent un maillage équilibré de tout le territoire. Alors que les établissements accueillent 11 800 élèves en 2007, ils étaient 12 400 à la rentrée 2018 (dont 72 élèves internes dans 4 internats). Il est attendu 13 200 élèves en 2022.

Pour anticiper sur les besoins à venir, amplifier le travail engagé et hisser le Lot-et-Garonne dans le peloton de tête en matière de réussite éducative, le Conseil départemental a bâti un « plan collèges » qui permettra de concentrer un investissement exceptionnel de 77 millions d'euros sur les 6 prochaines années.

Adopté par l'Assemblée départementale le 21 juin dernier, ce « plan collèges » prévoit :

- **des adaptations importantes** conduisant à 5 projets de restructuration, mobilisant 22,7 M€. Sont concernés les collèges Joseph Chaumié à Agen, Jean Delmas de Grammont à Port Sainte Marie, la Cité Scolaire Val de Garonne à Marmande, Jean Rostand à Casteljaloux et Daniel Castaing au Mas d'Agenais ;
- **des adaptations ciblées dans 21 collèges**, mobilisant 45,8 M€. Ces investissements incluent également les projets anticipés en 2019, les travaux urgents, imprévus et les mises en conformité (10,5 M€ sur la période considérée) ;
- **des dotations** en équipements mobiliers, informatiques et de restauration, mobilisant 8,1 M€.

La Décision modificative n°2, adoptée le 22 novembre dernier, ouvre d'ores et déjà 14,15 M€ d'autorisations de programme pour les 4 premiers collèges concernés :

- Collège Joseph Chaumié – Agen : 11 M€
- Collège cité scolaire Val de Garonne – Marmande : 2 M€
- Collège Daniel Castaing – Mas-d' Agenais : 950 000 €
- Collège Jacques Delmas de Grammont - Port-Sainte-Marie : 560 000 €

Contact presse :

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 11 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)